Communiqué de presse

A Mamoudzou, le 19 août 2019

RECOMMANDATIONS AUX VOYAGEURS

En cette période de retour de vacances, le risque d'importation de maladies en provenance des pays visités est particulièrement élevé, qu'il s'agisse de maladies contagieuses comme la rougeole ou de maladies transmises par les moustiques comme le paludisme, la dengue, le chikungunya ou le zika. L'ARS Océan Indien recommande donc aux voyageurs de retour d'une zone à risque de consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de signes de ces maladies et notamment de fièvre.

En cas de séjour dans un pays où circulent les maladies transmises par les moustiques, il est également important de continuer de se protéger des piqûres de moustiques à son retour sur le territoire, pour éviter de contaminer son entourage.

Maladies transmises par les moustiques

La dengue et d'autres arboviroses (chikungunya, zika,….) circulent actuellement dans de nombreux territoires de la zone Océan Indien, à la Réunion (épidémie de dengue depuis 2017), en Afrique (notamment en Tanzanie, au Kenya, en Côte d'Ivoire, en République du Congo, au Congo Brazzaville) et en Asie.

Si actuellement Mayotte connait une circulation du virus de la dengue, les agents infectieux responsables du chikungunya et du zika ne circulent pas actuellement à Mayotte. L'île reste néanmoins vulnérable du fait de la présence de moustiques vecteurs de ces maladies.

L'introduction d'une de ces maladies par un voyageur de retour d'une zone à risque peut ainsi être à l'origine de la propagation de cette maladie sur le territoire,

Les symptômes qui doivent alerter :

- **fièvre**
- **maux de tête**
- **douleurs articulaires et/ou musculaires**
- **sensation de grande fatigue**
- **éruptions cutanées**

Le Paludisme

Le paludisme est une maladie parasitaire transmise par les moustiques. Le paludisme est endémique dans plusieurs pays de la sous-région de l'Océan Indien (*Madagascar et Union des Comores*) ainsi que dans certaines zones d'échanges avec Mayotte (Asie, Afrique). Depuis 2014, l'île de Mayotte est classée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans **les zones en voie d'élimination du paludisme**, les cas acquis localement ayant quasiment disparus.

Mayotte reste toutefois très vulnérable et la reprise d'une transmission locale par introduction de parasites importés est toujours possible. En effet, le nombre de cas importés en provenance de pays d'Afrique, de l'Union des Comores ou de Madagascar est en augmentation depuis plusieurs années :

- **En 2017** : 18 cas déclarés
- **En 2018** : 47 cas déclarés
- **De janvier au 15 août 2019** : 32 cas déclarés

Les symptômes du paludisme sont :

- **La fièvre souvent associée à des frissons et des sueurs**
- **Des maux de tête, des douleurs musculaires**
- **Des vomissements ou nausées**

Des formes graves de paludisme peuvent conduire au décès en l'absence d'une prise en charge médicale rapide.

Recommandations aux voyageurs

En cas de voyage dans un pays où circulent le paludisme ou les virus de la dengue, du chikungunya, du zika, les mesures de protection suivantes sont recommandées :

Avant le départ :

- Consulter un médecin
- Se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contracter la maladie pendant le séjour.

Si le pays visité présente un risque de **paludisme**, le médecin traitant prescrira un traitement préventif **qu'il faudra suivre scrupuleusement** pendant et après le séjour.

Pendant le séjour :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques en utilisant des moyens efficaces : sprays et crèmes répulsives, moustiquaire, vêtements longs et clairs, etc
- Prendre le traitement préventif du paludisme si ce dernier a été prescrit

Au retour à Mayotte :

- En cas d'apparition de symptômes :
  - **Consulter rapidement un médecin** en lui indiquant le ou les pays visité(s).
  - **Continuer impérativement de se protéger des piqûres de moustiques** pendant au moins une semaine pour éviter le risque de transmission d'une maladie à son entourage
  - **Eliminer les récipients contenant de l'eau** autour de son habitation

La rougeole

La rougeole circule de manière active dans de très nombreux pays, et notamment dans la zone Océan Indien et en France métropolitaine. C'est une maladie hautement contagieuse qui se transmet par voie aérienne, par la salive, quand on tousse ou quand on éternue. La rougeole touche **les personnes non protégées par la vaccination, y compris les adultes.**

A Mayotte, depuis le début de l'année, **29 cas de rougeole** ont été déclarés à l'ARS OI, dont 6 cas importés.

Le seul moyen de se protéger et de protéger son entourage est de **se faire vacciner**. Il est donc important de mettre à jour ses vaccinations**, notamment en prévision de déplacements hors du territoire.**

Recommandations aux voyageurs

Avant le départ

- **Vérifier son statut vaccinal**, ainsi que celui des enfants, vis-à-vis de la rougeole auprès d'un professionnel de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes…),
- **Consulter un médecin pour un rattrapage vaccinal avant son départ**, si les vaccins ne sont pas à jour. Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection efficace.

Au retour

- Consulter un médecin, en cas de signes évocateurs, en lui précisant le pays visité :
  - **Fièvre supérieure à 38,5°C**
  - **Toux, nez qui coule, yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
  - **Eruption cutanée** : boutons rouges qui apparaissent d'abord sur le visage puis s'étendent au reste du corps

Chez une personne non protégée (par le vaccin ou par une rougeole antérieure), la maladie peut apparaître de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec une personne ayant la rougeole.

CONTACT PRESSE :

Manon RABOUIN
Tél : 02 69 61 83 25 - Port : 06 39 25 23 30
Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé à La Réunion et à Mayotte